



Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James

James Bay Advisory Committee on the Environment

ᓃ ᐃᓃᓃᓃᓃᓃ ᓃ ᐃᓃᓃᓃ ᐃᓃᓃᓃ ᐃᓃᓃᓃ ᐃᓃ

COMPTE RENDU DE LA 143^e RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE JAMES

(Adopté)

DATE : Le 25 janvier 2006

LIEU : Salle du Conseil de la Nation Crie de Wemindji (avant-midi) et Centre communautaire de Wemindji (après-midi)

PRÉSENTS : François Boulanger, Canada
Guy Demers, Québec
George L. Diamond, ARC
Ginette Lajoie, ARC, présidente
Chantal Leblanc-Bélanger, Canada
Maryse Lemire, Canada
Pierre Moses, Québec
Claude Saint-Charles, Canada
Marc Jetten, secrétaire exécutif

ABSENTS : Glen Cooper, ARC
Marian Fournier, Québec
Willie Iserhoff, membre d'office du CCCPP
Diom Romeo Saganash, ARC, vice-président

INVITÉS : Annie Déziel, Agence canadienne d'évaluation environnementale
Johnny Mark, administrateur local en environnement, Wemindji
Rodney Mark, chef de Wemindji
Jean-François Vachon, chargé de projet, CCEBJ

Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

La présidente souhaite la bienvenue aux membres, de même qu'à Annie Déziel qui doit succéder sous peu à François Boulanger à titre de membre nommée par le Canada. Depuis 2000, Mme Déziel travaille à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, entre autres au secrétariat du Comité fédéral d'examen (COFEX).

Sur une proposition de François Boulanger, secondée par Pierre Moses, l'ordre du jour suivant est adopté:

Avant-midi

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du compte rendu de la 142^e réunion (12 octobre 2005)
3. État d'avancement des dossiers
4. Rapport et projet de résolution du Sous-comité d'étude du processus d'évaluation et d'examen applicable aux terres de catégorie I
5. Projet de révision des listes de projets assujettis ou soustraits
6. Nomination à la présidence du CCEBJ pour 2006-2007
7. Proposition concernant la révision de la *Loi sur les parcs*
8. Orientations pour la rencontre avec le Conseil Cris-Québec sur la foresterie concernant l'étude des plans d'aménagement forestier
9. Varia :
 - a. *Complément d'information d'Alain Hébert concernant l'assujettissement de projets de parcs au processus*
 - b. *Statut d'un membre du Québec au CCEBJ*
 - c. *Projet de stage 2006*
 - d. *Documentation du Bureau d'information publique pour le projet Eastmain 1-A/dérivation Rupert*
10. Prochaine réunion

Après-midi

11. Mot de bienvenue du chef de Wemindji
12. Présentation du rôle du CCEBJ par la présidente
13. Présentation de Jean-François Vachon et de Johnny Mark concernant le projet-pilote de recyclage à Wemindji
14. Visite de l'incinérateur

1. Adoption du compte rendu de la 142^e réunion (12 octobre 2005)

Sur une proposition de Maryse Lemire, secondée par Guy Demers, le compte rendu de la 142^e réunion du CCEBJ est adopté tel que modifié.

2. État d'avancement des dossiers

a. Rencontre avec Recyc-Québec

En octobre 2005, une délégation du CCEBJ a rencontré des représentants de Recyc-Québec concernant les possibilités de soutien technique et financier au projet-pilote de recyclage à Wemindji. Selon une membre de l'ARC, il s'agissait d'examiner comment les communautés criées, qui contribuent aux coûts globaux du recyclage, pouvaient avoir accès aux programmes à cet égard. Les représentants de Recyc-Québec ont manifesté une ouverture à cette éventualité, notamment par le biais du programme de compensation pour les frais municipaux de recyclage. Ce dernier peut couvrir une partie des frais d'opération d'un programme de recyclage existant, mais non les frais de démarrage.

b. Élaboration du Plan régional de développement des terres publiques (PRDTP) pour la Baie James

Une membre de l'ARC se demande si la Table de concertation sur l'accès au territoire, mise sur pied dans le cadre de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le Québec et les Cris (ENRQC), a pris part aux travaux concernant le PRDTP. Selon les informations obtenues par le secrétaire, il semble qu'il n'y ait pas eu de progrès récents à cet égard, mais une vérification sera faite auprès d'un membre de la Table. Selon un membre du Québec, le directeur régional du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), secteur Territoire, doit rencontrer des représentants de la Municipalité de la Baie James en février 2006 afin de présenter l'état d'avancement du PRDTP.

D'ici l'adoption du PRDTP, le MRNF met en œuvre des mesures transitoires régissant l'attribution de baux de villégiature privée. Par ailleurs, la construction de camps de chasse illégaux est contrôlée de façon ponctuelle en fonction des plaintes reçues. Une membre de l'ARC rappelle que la question des baux de villégiature est sensible, depuis plusieurs années, en raison du conflit d'usage résultant de l'octroi de baux à proximité des camps criés. Selon elle, le problème découle en partie de l'absence d'un plan d'affectation pour le Nord-du-Québec.

Conformément à une orientation du Plan stratégique du CCEBJ, il est convenu d'écrire au MRNF afin d'obtenir l'information concernant l'état d'avancement du plan d'affectation et du PRDTP, de même que des précisions concernant l'arrimage de l'ensemble des initiatives de planification territoriale en cours.

c. Projet de *Loi sur le développement durable* (n° 118)

L'amendement proposé par le CCEBJ n'a pas été abordé dans le cadre de la commission parlementaire sur le projet de loi 118, à l'automne 2005. Cependant, le projet de loi n'était pas adopté à l'ajournement de la session parlementaire en décembre. Le rapport de la commission sera déposé à la reprise des travaux parlementaires prévue en mars 2006.

d. Mise en œuvre du Plan stratégique du CCEBJ (2005-2007)

Le Comité administratif n'a pas complété ses travaux concernant le projet de plan de mise en œuvre des orientations stratégiques du CCEBJ. Le dépôt du plan de mise en œuvre est donc reporté. Selon une membre de l'ARC, ce délai ne pose pas problème dans la mesure où le CCEBJ applique déjà certaines orientations contenues dans le Plan stratégique.

3. Rapport et projet de résolution du Sous-comité d'étude du processus d'évaluation et d'examen applicable aux terres de catégorie I

Une membre du Sous-comité rappelle les faits qui ont conduit à l'élaboration de recommandations visant à améliorer l'application du processus d'évaluation et d'examen en terres de catégorie I. Le Sous-comité a d'abord fait appel à une consultante chargée d'interviewer les intervenants du processus et d'examiner les processus semblables appliqués ailleurs au Canada ou dans d'autres pays. À partir du rapport de la consultante, le Sous-comité a préparé douze recommandations soumises pour adoption au CCEBJ.

Une membre du Canada donne son accord aux recommandations proposées. Elle ajoute toutefois que le rôle de l'administrateur local en environnement (ALE) fait l'objet de discussions entre le Grand Conseil des Cris et le gouvernement du Canada. Les accords à venir pourraient amener le CCEBJ à réviser ses recommandations. Selon une membre de l'ARC, le CCEBJ doit présenter ses recommandations en fonctions des paramètres actuels de la CBJNQ.

Un membre du Canada souhaite connaître les modalités actuelles de formation des ALE. Une membre de l'ARC souligne que cette responsabilité incombe à l'ARC, particulièrement depuis la mise en œuvre de l'ENRQC. Pour l'heure, des rencontres trimestrielles permettent d'aborder divers enjeux environnementaux, mais l'ARC dispose de peu de ressources pour assurer la formation continue des ALE. Le Code des bonnes pratiques environnementales, entre autres, doit être mis à jour.

Résolution du CCEBJ n° 2006-01-25-01 concernant des recommandations pour l'amélioration du processus d'évaluation et d'examen en terres de catégorie I:

- ATTENDU QUE le président du Comité fédéral d'examen (COFEX-Sud) a fait part, par une lettre datée du 13 novembre 2002, de difficultés rencontrées dans le cadre de l'examen de deux projets d'infrastructures municipales en terres de catégorie I;
- ATTENDU QUE le CCEBJ a mis sur pied, en vertu de la résolution 2003-09-30-02, un sous-comité chargé d'étudier l'application du processus d'évaluation et d'examen en terres de catégorie I, et que le président du COFEX-Sud a été invité à se joindre à ce sous-comité;
- ATTENDU QUE le Sous-comité a unanimement adopté douze recommandations visant à améliorer l'application du processus d'évaluation et d'examen en terres de catégorie I;

Sur une proposition de Chantal Leblanc-Bélanger, appuyée par Guy Demers :

Il est unanimement résolu d'adopter, telles que modifiées, les douze recommandations ayant trait à l'application du processus d'évaluation et d'examen en terres de catégorie I.

Les recommandations seront transmises aux responsables locaux, provinciaux et fédéraux de l'application du processus d'évaluation et d'examen. Par ailleurs, la mise en œuvre de ces recommandations sera intégrée à celle des orientations stratégiques du CCEBJ pour 2005-2007.

4. Projet de révision des listes de projets assujettis ou soustraits

Une membre du Canada fait part de négociations en cours impliquant le Grand Conseil des Cris et le gouvernement du Canada. Ces négociations concernent, entre autres, la révision des listes de projets assujettis ou soustraits au processus d'évaluation et d'examen (chap. 22; annexes 1 et 2). Les membres du CCEBJ souhaitent être consultés quant à la révision proposée. Par ailleurs, afin de participer de plain-pied à cette consultation, le CCEBJ devra rapidement entamer ses propres travaux concernant la révision des listes de projets, tel que prévu par les recommandations pour l'amélioration du processus applicable en terres de catégorie I.

5. Nomination à la présidence du CCEBJ pour 2006-2007

Il revient au gouvernement du Canada d'assumer la présidence du CCEBJ pour l'année financière 2006-2007. Comme le départ de François Boulanger laissera un poste vacant au Comité administratif, il est convenu que la personne nommée présidente pour 2006-2007 fera également partie du Comité administratif.

6. Proposition concernant la révision de la *Loi sur les parcs*

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) prévoit réviser la *Loi sur les parcs*, la première révision majeure de cette loi depuis sa création en 1977. D'abord, le MDDEP souhaite apporter un amendement administratif qui permettrait d'octroyer plus rapidement un statut de protection à un projet de parc, à l'instar de la «mise en réserve» prévue sous la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*. Ensuite, le ministère mènera une consultation sur les orientations qui permettrait de bonifier la *Loi sur les parcs*.

Le secrétaire a présenté un document mettant en contexte les initiatives de création de parcs dans la région Nord du Québec, de même que les positions respectives du gouvernement et des autochtones à cet égard. Selon lui, le plan directeur provisoire du parc Albanel-Témiscamie-Otish, élaboré conjointement par le Services des parcs (MDDEP) et la Nation Crie de Mistissini, énonce des orientations qui rejoignent les principes directeurs du régime de protection de l'environnement et du milieu social. En effet, ce plan prévoit la reconnaissance des droits de récolte faunique et du régime de tenure des terres des Cris. Par ailleurs, la communauté crie de Mistissini a participé, de façon paritaire avec le gouvernement, aux organismes de création ou de gestion du parc; cette démarche est conforme au principe directeur eu égard au statut particulier de participation des Cris.

Le secrétaire suggère, par ailleurs, une orientation ne découlant pas du plan directeur provisoire du parc Albanel-Témiscamie-Otish : il s'agirait d'appliquer le processus d'évaluation et d'examen, reconnu comme «audiences publiques» au sens de la *Loi sur les parcs*, aux projets situés sur le territoire du chapitre 22 de la CBJNQ. Selon un membre de l'ARC, cette orientation mérite davantage de réflexion, car il faut démontrer que le processus d'évaluation et d'examen permet d'aborder l'ensemble des enjeux couverts durant les audiences publiques prévues sous la *Loi sur les parcs*.

Par ailleurs, elle invite le secrétaire à bonifier son rapport, notamment en insistant davantage sur les recommandations présentées par James Morisson en 1997. En outre, un tableau permettrait de mieux comprendre les caractéristiques distinguant un projet de parc d'une réserve de biodiversité ou d'une réserve aquatique (aires protégées).

Un représentant du Service des parcs a manifesté son intérêt pour une rencontre avec le CCEBJ concernant les orientations proposées pour les projets de parcs à la Baie James. Les membres estiment que cette rencontre sera opportune lorsque le Service aura déposé les orientations qui guideront la révision de la *Loi sur les parcs*. Par ailleurs, le CCEBJ aimerait connaître davantage les projets du gouvernement du Canada concernant la création de parcs, de même que les propositions des communautés crie. La communauté de Wemindji, en collaboration avec l'Université McGill, souhaite créer une zone de protection marine à l'embouchure de la rivière Maquata, qui comprend une île où se trouvait autrefois le village.

7. Orientations pour la rencontre avec le Conseil Cris-Québec sur la foresterie concernant l'étude des plans d'aménagement forestier

Le CCEBJ souhaite conclure avec le Conseil Cris-Québec sur la foresterie (CCQF) un protocole d'entente concernant l'étude des plans généraux d'aménagement forestier pour la période 2008-2033, ceci afin d'éviter le dédoublement des tâches. En 2005, le CCEBJ a adopté une proposition énonçant les domaines, en foresterie, où il souhaite maintenir son intervention. À présent, le CCEBJ devra convenir avec le CCQF des modalités de cette intervention.

Un membre du Canada se demande dans quelle mesure le CCEBJ et le CCQF sont habilités à signer des protocoles d'entente, car cette fonction revient normalement aux parties signataires de la CBJNQ ou de l'ENRQC. Par ailleurs, un membre du Québec croit que les parties ont signé l'ENRQC afin de régler les difficultés rencontrées au

cours de l'étude des plans d'aménagement forestier. Dès lors, il lui apparaît peu souhaitable que le CCEBJ demeure impliqué dans ce domaine.

Le secrétaire tentera d'organiser, en février 2006, une rencontre du Sous-comité foresterie et de la présidente du CCEBJ avec une délégation du CCQF.

8. Varia :

a. Complément d'information d'Alain Hébert concernant l'assujettissement de projets de parcs au processus

À titre personnel, M. Alain Hébert a fourni au CCEBJ une lettre complémentaire au mémoire déposé en juillet 2005. M. Hébert est d'avis que les projets de parcs ne devraient pas être assujettis au processus d'évaluation et d'examen du chapitre 22. Une telle exemption serait d'autant plus justifiée qu'elle est apparemment octroyée à des projets aux impacts beaucoup plus importants, notamment un chemin d'exploration minière, long de 175 km, et une route forestière chevauchant une rivière. Ces deux projets sont situés dans les limites du projet de parc Albanel-Témiscamie-Otish. Le secrétaire tentera d'obtenir davantage d'information concernant le traitement de ces deux projets.

b. Statut d'un membre du Québec au CCEBJ

Un membre du Québec ayant remis sa démission à titre de membre du CCEBJ, ce siège est désormais vacant. Des démarches ont été entamées, au gouvernement du Québec, afin d'assurer son remplacement.

c. Projet de stage 2006

Depuis deux ans, les stages du CCEBJ ont trait à la gestion durable des matières résiduelles. L'été dernier, Jean-François Vachon a réalisé un important travail en support au projet-pilote de recyclage à Wemindji. La poursuite de ce projet relève désormais du niveau opérationnel, c'est-à-dire de la communauté. De façon ponctuelle, M. Vachon pourrait fournir une assistance technique, notamment dans le cadre d'initiatives de sensibilisation au recyclage.

Comme les recommandations adoptées pour l'amélioration du processus d'évaluation et d'examen aborde la question de la révision des listes de projets assujettis ou soustraits au processus, et que par ailleurs des négociations ont été amorcées entre gouvernements, le CCEBJ souhaite mener une étude à ce sujet. Le ou la stagiaire de l'été 2006 devra assurer la compilation des données concernant le cheminement des diverses catégories de projets à travers le processus d'évaluation et d'examen. L'analyse de ces données devrait permettre la mise en lumière des projets susceptibles d'être ajoutés ou soustraits des listes.

d. Documentation du Bureau d'information publique pour le projet Eastmain 1-A/dérivation Rupert

Une membre de l'ARC signale que le Bureau d'information publique (BIP) créé afin de diffuser l'information en regard du projet hydroélectrique Eastmain 1-A/dérivation Rupert mettra un terme à ses activités après les consultations entourant le projet (été 2006). Dès lors, une quantité importante de documentation risque d'être perdue. Elle suggère que le CCEBJ prenne ces documents en charge en les diffusant sur son site Internet ou en les entreposant provisoirement.

9. Prochaine réunion

La prochaine réunion du CCEBJ aura lieu à Montréal, le 5 avril 2005.

10. Mot de bienvenue du chef de Wemindji

M. Rodney Mark, chef de Wemindji, a souhaité la bienvenue aux membres du CCEBJ, les invitant à revenir à Wemindji à leur guise. Le chef a présenté les membres du Conseil de la Nation Crie de Wemindji qui se sont joints à ceux du CCEBJ pour les deux présentations. En s'informant de la teneur du point concernant la révision de la *Loi sur les parcs*, M. Mark a mis le CCEBJ à jour concernant le projet de zone de protection marine proposé par la Première nation de Wemindji.

11. Présentation du CCEBJ par la présidente

La présidente a expliqué le mandat et le rôle du CCEBJ dans le cadre du régime de protection de l'environnement et du milieu social de la CBJNQ. Comme l'un des principes directeurs du régime a trait à la protection des droits de récolte faunique conférés aux autochtones, le chef a demandé ce qui distinguait le CCEBJ du Comité

conjoint de chasse, de pêche et de piégeage (CCCPP). En fait, la protection des droits de récolte faunique des autochtones est prévue par le régime du chapitre 24 de la CBJNQ, régime dont le CCCPP assure la gestion. Il revient toutefois au CCEBJ d'assurer la protection de ces droits dans le cadre du régime de protection de l'environnement et du milieu social (chapitre 22). La présidente a également fait part du rôle des gouvernements ainsi que des organismes d'évaluation et d'examen dans l'application de ce régime.

Enfin, la présidente a énoncé les priorités d'action du CCEBJ, établies par le Plan stratégique 2005-2007, notamment la mise à jour du régime de protection de l'environnement et du milieu social, la coordination des initiatives de planification territoriale et la gestion durable des matières résiduelles.

12. Présentation de Jean-François Vachon et de Johnny Mark concernant le projet-pilote de recyclage à Wemindji

Jean-François Vachon a présenté les réalisations du stage de l'été 2005 et le suivi effectué au cours de l'automne 2005. La Première nation de Wemindji dispose maintenant d'un projet de plan de gestion des matières résiduelles susceptible d'appuyer ses demandes de financement pour le programme de recyclage. Johnny Mark, l'administrateur local en environnement, a mis les membres du CCEBJ à jour concernant les préparatifs du lancement du programme au printemps 2006.

13. Visite de l'incinérateur

M. Johnny Mark a mené les membres du CCEBJ au site de l'incinérateur. Ces derniers ont pu constater de visu le fonctionnement de l'appareil, qui permet une réduction substantielle du volume des matières résiduelles, de même que les défis associés aux matières non incinérables.



Marc Jetten
Secrétaire exécutif
Le 12 avril 2006